

Sainte-Thérèse, le 31 mai 2017

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 12, Rue
Lesage, lot 4 856 498, à Sainte-Thérèse
V/Réf. : E-17-283

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 18 mai dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 24 avril 1996, 4 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués
en vertu des articles 23-24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (6 pages)

Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P-76-10-15-01-0092/03 DATE DE RÉDACTION : 96/4/25
A M J

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 96/4/24 HEURE : - Arrivée : _____
A M J - Départ : _____

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

ACCOMPAGNÉ DE : _____

LIEU INSPECTÉ : Pro-Ébéniste (boratoire) ADRESSE POSTALE (si différente) : Propriétaire du bâtiment et terrain :
15 rue Lesage suite 201 Les Papiers M.P.C. INC
St-Thérèse, Q.C. 18251 rue Chabot
MTL - Q.C. H4E 1E2
Prop: M. Normand Laporte ↳ M. Mike Reiss télé: (514) 765-0990

PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE : Ville de St-Thérèse TÉLÉPHONE : 434-1440

PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION : M. Normand Laporte propriétaire privé TÉLÉPHONE : 437-0922
dent de Prof-Ébéniste

PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre 6 # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

BUTS : Vérifier le bon fonctionnement du dépollueur et
résipier si les activités nécessitent ces PoA.

N°/RÉFÉRENCE : P7610-15-01-0093103 DATE DE RÉDACTION : 96 / 14 / 25
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je rencontre M. Normand Laporte président de Pro-Ébéniste qui est le seul locataire présentement à utiliser au maximum le dépoussiéreur à cyclone arrière. Il m'affirme que le propriétaire de la bâtisse est M. Mike Reiss de la Cie Papiers M.P.C. INC située au 1825 rue Chabot, M. Th. Qc H4E 1K2.

Pro-Ébéniste a des activités à cet endroit depuis 4 ans et utilise le dépoussiéreur depuis 1 an. Il fabrique des meubles et ne fait pas d'application de peinture. Il y a des activités de sablage et passe environ art. 23-24 mètre de bois plané par mois. Il m'affirme que le dépoussiéreur est âgé de 40 ans et prévoit venir dès les prochains jours son étanchéité tout en le renouant avec de la peinture. Le bran de scie est empoché manuellement et récupéré par des gens qui l'utilisent à leur ferme. Il n'y a pas d'employés.

M. Laporte affirme que l'acier passé le bran de scie a gelé dans un des conduits extérieurs ce qui a provoqué la dispersion du bran de scie sur le toit et aussi ailleurs en provenance du dépoussiéreur. Il a déjà nettoyé à 75 % sur le toit et prévoit terminer le travail bientôt.

Après M. Laporte, le dépoussiéreur est étanche.

L'atelier situé au 1^{er} étage, Ébénisterie Renaissance utilise un peu le dépoussiéreur; ils déménageront la semaine prochaine à Mirabel. Le président est M. Paul Baillargeon.

Il n'y a pas de déchets dangereux chez Pro-Ébéniste.

À l'extérieur, à l'arrière du bâtiment on retrouve un dépoussiéreur sur le toit d'une rallonge et un jeu de bran de scie sur l'asphalte autour.

Près de la chambre à récupération du bran de scie à l'intérieur sous le dépoussiéreur, il y a une vieille fournaise qui n'est plus utilisée.

Lors de mon inspection, il n'y avait pas d'activités de planage ou de sablage.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : P7610-15-01-0092103 DATE DE RÉDACTION : 96 4 25
A M J

3. CONCLUSION

Area with horizontal dashed lines for writing the conclusion.

4. RECOMMANDATIONS

Le dépoussiéreur ne fonctionnait pas lors de l'inspection et je n'ai pu évaluer approximativement les émissions atmosphériques mais selon les dires du propriétaire les activités de planage manuel sont minimes. Je crois que ce dossier nécessite pas de certificat d'autorisation. Pas de tâches de peinture sur les lieux.

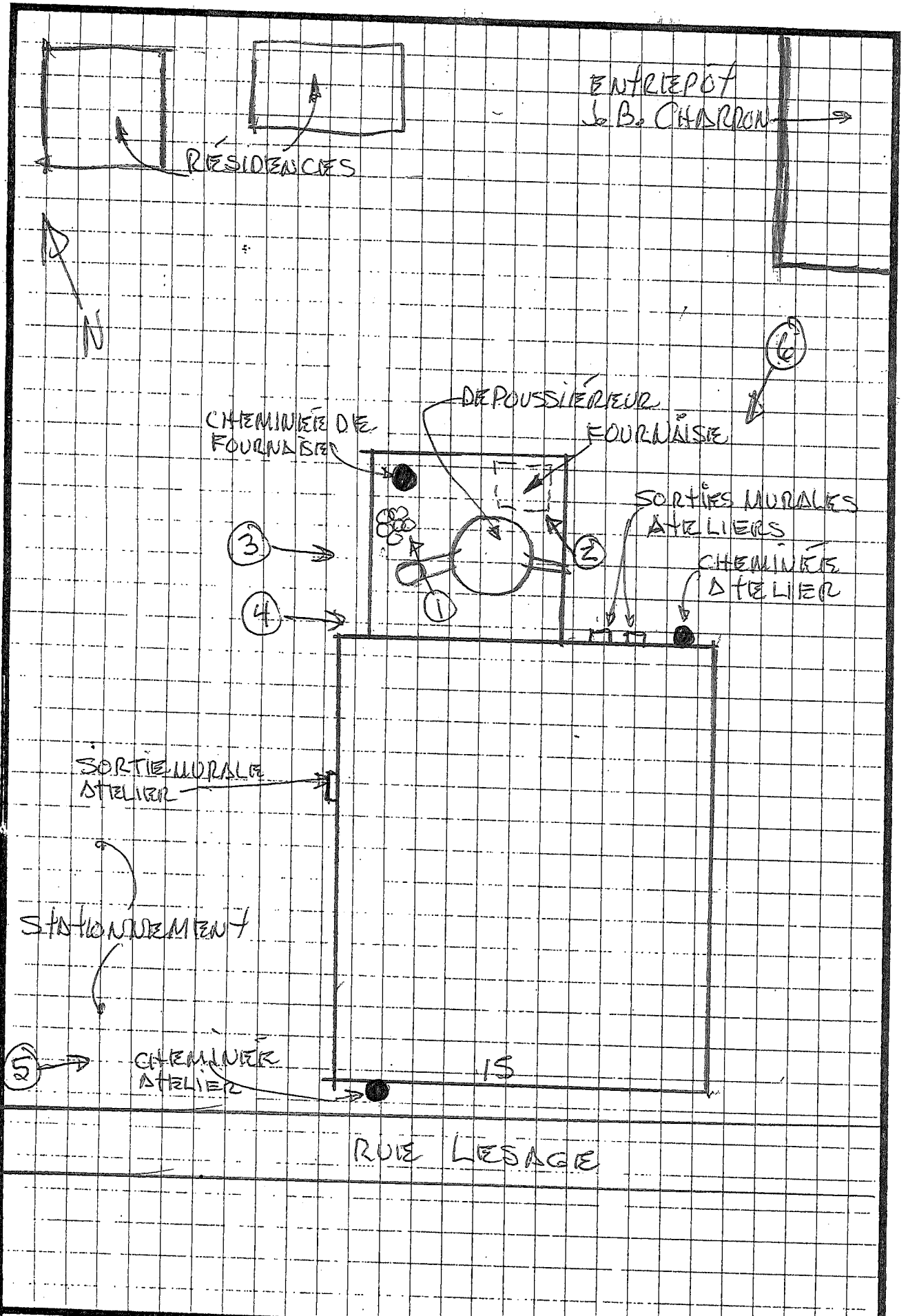
5. VÉRIFICATION

• RÉDIGÉ PAR : Leon Guy Gauthier (nom) / [Signature] (signature) 96 4 25 A M J
• VÉRIFIÉ PAR : [Signature] (nom) / [Signature] (signature) 96 10 10 A M J

• COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Area with horizontal dashed lines for the verifier's comments.

CROQUIS



Croquis dessiné par :

NOM : Jean Guy Gauhin

SIGNATURE : Jean Guy Gauhin

DATE : 25-11-96

N/RÉF. : Ca 7610-15-01-0092103

LIEU : Ste Thérèse

SECTEUR : Industriel

*NOTE :

Pro-Ebéniste